



COMMUNE DE FREISSINIÈRES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2023 DÉLIBÉRATION N° 2023-54

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 7

Conseillers absents : 3

Conseillers représentés : 3

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 04 juillet 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BOISSET Vincent à SEGOND Eric - LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : BOISSET Philippe

Objet : ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DES HAUTES-ALPES

Les Communes forestières sont un réseau d'élus œuvrant au bénéfice des collectivités pour valoriser la forêt et les produits du bois en circuit court. Son rôle est à la fois une représentation politique, mais également un accompagnement technique sur différents sujets en lien avec la forêt et le bois, ainsi que de la formation. Les services des Communes forestières bénéficient autant aux collectivités propriétaires de forêt qu'aux collectivités non-propriétaires.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune s'est engagée dans plusieurs projets mettant en valeur son patrimoine forestier (régénération du mélèze, projet d'arboretum, certification PEFC...).

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID : 005-210500583-20230710-202354-DE

Après avoir présenté les principales missions du réseau des Communes forestières, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'adhésion de la commune à l'association des Communes forestières des Hautes-Alpes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Décide d'adhérer à l'association des Communes forestières des Hautes-Alpes dont l'adhésion est fixée à 200 € pour l'année 2023

Désigne BOISSET André élu délégué bois.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

